



PREFET DE L'HERAULT

Avis d'enquête publique
préalable au projet d'extension du périmètre de l'Association Syndicale Autorisée (ASA)
d'Arrosage de Cazedarnes sise à Cazedarnes, sur le territoire des communes de Cazedarnes,
Cazouls-les-Béziers et Cessenon-sur-Orb

Le projet d'extension du périmètre de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Arrosage de Cazedarnes sur le territoire des communes de Cazedarnes, Cazouls-les-Béziers et Cessenon-sur-Orb présenté par l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Arrosage de Cazedarnes, maître d'ouvrage, est préalablement soumis à une enquête publique qui se déroulera du mercredi 14 novembre 2018 au mardi 4 décembre 2018 soit vingt-et-un jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Préfet de l'Hérault pour conduire cette enquête est Madame Patricia LHERMET, architecte.

Les personnes auprès desquelles des renseignements peuvent être demandés sont :

M. Henri MIQUEL, président de l'ASA d'arrosage de Cazedarnes (téléphone : 06 03 99 03 88) et M. Romain CONIL, EPTB Orb Libron (téléphone : 06 31 34 16 22, courriel : romain.conil@val-lees-orb-libron.fr)

Pendant vingt-et-un jours à partir de l'ouverture de l'enquête, le dossier d'enquête et le registre destiné à recevoir les observations des propriétaires susceptibles d'être inclus dans ce périmètre et de toute autre personne intéressée seront déposés à la mairie de Cazedarnes, siège de l'enquête, ainsi qu'en mairie de Cazouls-les-Béziers et Cessenon-sur-Orb . Les registres, à feuillets non mobiles, seront cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

A titre indicatif, les horaires d'ouverture des mairies sont les suivants :

Mairies	Horaires d'ouverture
Cazedarnes, siège de l'enquête publique	lundi et mardi de 10h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 mercredi de 10h30 à 12h00 jeudi et vendredi de 10h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00
Cazouls-les-Béziers	du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
Cessenon-sur-Orb	Lundi, mardi et mercredi de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00 jeudi de 9h00 à 12h00 vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 samedi de 9h00 à 12h00

Durant ce délai, les observations sur le projet peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :

Madame Patricia LHERMET, commissaire enquêteur
(Extension du périmètre de l'ASA d'arrosage de Cazedarnes)
Hôtel de ville
4 Avenue Abbé Brouillet,
34460 CAZEDARNES

Les observations des intéressés seront également reçues par le commissaire enquêteur pendant trois jours ouvrables suivant la date de clôture de l'enquête à la mairie de Cazedarnes, siège de l'enquête, aux horaires suivants :

- mercredi 5 décembre 2018 de 9h00 à 12h00,
- jeudi 6 décembre 2018 de 14h00 à 17h00,
- vendredi 7 décembre 2018 de 9h00 à 12h00.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Le préfet transmettra copie du rapport du commissaire enquêteur au Président de l'ASA d'arrosage de Cazedarnes, à la mairie de Cazedarnes, siège de l'enquête, et aux mairies Cazouls-les-Beziers et Cessenon-sur-Orb ainsi qu'à la sous-préfecture de Béziers.

Les demandes de communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont adressées au Préfet de l'Hérault – bureau de l'Environnement.